



Groupe local Pays Gardannais

Bouc-Bel-Air, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Meyreuil, Mimet, Peynier, Puyfoubier, Rousset, Simiane Collongue, Trets.

Les Conseils de Développement – un instrument de démocratie participative

Le 25 Juin 1999 la loi Voynet crée les conseils de développement au sein de chaque agglomération. Ils sont composés de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs. Ils sont consultés pour toute question relative à l'agglomération notamment sur l'aménagement et sur le développement de celle-ci.

Ces organismes consultatifs sont une chance extraordinaire pour chaque citoyen d'être associé aux décisions de son territoire.

Composés de commissions ou groupes de travail ils permettent de donner la vision de la société civile face aux enjeux pour l'agglomération.

Ainsi depuis novembre 2011 les conseils de développement de Marseille Provence Métropole, du Pays d'Aix, du Pays d'Aubagne et du Pays d'Étampes ainsi que le comité de consultation de l'Ouest Etang de Berre, se sont engagés dans un partenariat. Ce périmètre correspond à celui du projet métropolitain dont on entend parler depuis plusieurs mois.

Ce travail participatif sur la future métropole tourne autour de quelques exigences incontournables et pistes d'actions dans différents domaines. Ces propositions de la société civile tournent autour de plusieurs points.

Développement économique
Développement social
Mobilité et transports
Développement durable, économies d'énergie et pollution de l'air et risques
Équilibre des espaces
Santé
Culture
Éducation
International

Ces propositions sont à retrouver sur www.manifestemetropolitain.fr

Ce projet donne un souffle et une vision ambitieuse à un projet et à un débat qui reste aujourd'hui trop confisqué par les élus, sans entendre les attentes de leurs citoyens.

EDITO.

C'est quoi un maire écolo ? Entretien avec Pierre LEROY, maire EELV du Puy-Saint-André (05)

« Le plus important, c'est le budget. Lorsque nous sommes arrivés à la mairie la première chose que nous avons faite a été d'éplucher le budget de fonctionnement de la ville. Aujourd'hui l'argent public devient rare, il est impératif de faire mieux avec moins.

C'est ainsi que nous avons fait le bilan de toutes les consommations énergétiques avant de créer une société d'économie mixte (la S.E.V.E) dont notre commune est actionnaire à 51% et où les habitants qui le souhaitent ont pu prendre des actions. Nous avons installé des centrales photovoltaïques sur les toits de la mairie, de l'ancienne mairie mais aussi dans d'autres communes comme Briançon. C'est un total de 600 000€ qui ont été investis en 1 an ½ pour construire six centrales photovoltaïques.

Notre action ne porte pas que sur ces questions, nous avons au total 56 projets en cours, qui concernent par exemple le tourisme scientifique et environnemental. C'est ainsi que la communauté de commune va investir 3.5 millions d'euros pour mettre en place une maison de la Géologie et développer le tourisme scientifique. Dans la même veine, nous avons pour projet de développer le Jardin Alpin pour mettre en avant et valoriser la biodiversité.

Un rôle également très important pour le maire que je suis est dans la communauté de communes où j'ai la délégation Développement Durable et Déchets. Pour ces derniers, nous menons actuellement le projet de passer leur gestion en régie publique, projet voté à l'unanimité du conseil municipal le 19 mars dernier».

L
A

L
E
T
T

R
E



EELV et la question des Roms

Le Conseil Fédéral (le « Parlement » d'Europe Ecologie Les Verts) a pris position pour que les textes en vigueur s'appliquent :

- Engagement de la France à transposer la Directive Européenne de 2004 relative à la libre circulation au sein de l'Espace Européen,

- Charte des Droits Fondamentaux de l'UE (Art.21-1) contre les discriminations et pour le respect du droit de circulation,

- Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration - jusqu'en 2020,

- Circulaire interministérielle du 26 août 2012.

La mise en œuvre de ces textes doit permettre l'arrêt du démantèlement des campements existants et la recherche de solutions individuelles et collectives.

Nous, Groupe Local EELV, rappelons que l'Etat est le principal acteur de ces solutions et que les différentes collectivités territoriales (Mairie, Conseil Général...) et les acteurs de la « société civile », collectifs citoyens, ne peuvent répondre seuls aux besoins des ROMS dans toutes les dimensions de la vie.

Le Groupe Local EELV rappelle que cette question doit être traitée au niveau de chaque Etat et au niveau Européen en mobilisant les ressources existantes.

Les Roms à Gardanne et ailleurs

Les ROMS sont connus en France comme des groupes rassemblant plusieurs familles vivant sur un espace public ou privé dans une grande précarité (logement). Ce sont des ressortissants Roumains ou Bulgares qui sont dans une relation complexe vis à vis de leur pays ; ils sont maintenus dans une situation « d'économie informelle » c'est-à-dire que l'accès à l'emploi dans leur pays est incertain par rapport à leurs concitoyens provoquant le recours au « système D ». Cela provoque les déplacements de ces populations en Europe (en France le nombre de personnes est estimé entre 15 000 et 20 000).

Le statut des ROMS en France.

La Bulgarie et la Roumanie intègrent l'Union Européenne le 1^{er} janvier 2007. La période transitoire -jusqu'au 1er janvier 2014 pour la France- conduit à donner un statut spécifique à ces ressortissants ; l'accès au travail (et donc au séjour) est réglementé selon les types de métier par la Préfecture qui délivre les autorisations de travail qui conditionnent les titres de séjour. Ces titres ne sont pas limités en nombre mais leur délivrance semble restreinte. De fait les personnes se retrouvent dans une situation précaire et « l'économie informelle », qui est une spécificité de ces groupes, se développe (système D).

La circulaire interministérielle du 26 août 2012, prévoit un accompagnement par les services de l'Etat pour un accès aux droits en matière de santé, d'emploi, de scolarisation et de logement, inscrits dans le « droit commun ».

D'autre part, l'expulsion des campements illicites doit répondre à une décision de justice et ne peut être de la seule volonté des services de la Préfecture.

Ces services doivent donc étudier chaque situation de manière individuelle et faire les propositions en concertation avec tous les acteurs locaux, institutionnels (Mairie, Conseil Général...) et associatifs.

Parmi les collectifs citoyens, le « Collectif ROMS » de Gardanne agit en direction des familles installées à Gardanne selon 3 axes : scolarisation des enfants, accès à la santé et aux soins, fonctionnement du campement.

De plus le Collectif se positionne en médiateur et en intermédiaire entre les différentes institutions et les familles.

Le Collectif est donc clairement identifié comme un interlocuteur des familles et des institutions, agissant en complémentarité avec les dispositifs de droit commun. Ses coordonnées : 06 14 62 10 77 et contact@coll-roms-gardanne.org.

La situation à Gardanne.

La Mairie a fait le choix d'attribuer un espace répondant aux besoins d'un nombre limité de personnes (12 familles soient 70 personnes environ). L'implantation du « camp » ne nuit pas à l'ordre public. Les rumeurs circulant sur des actes d'incivilité ou des délits commis par les ROMS sont démenties par la Mairie, la Police Municipale et la Gendarmerie.

Les moyens d'intervention financés par l'Europe sont sollicités : il s'agit du Fonds Social Européen (créé en 1957 !), du Fonds Européen de Developpement Régional et du Fonds Européen Agricole pour le Developpement Rural.

JOURNÉES D'ÉTÉ 2013

Cette année, c'est très simple, nous nous situerons au pied de la gare TGV. D'où que vous veniez, il est quasiment impossible de vous perdre, mais, à toutes fins utiles, voici l'adresse : Université Marseille Saint-Charles, Place Victor Hugo 13003 Marseille - Coordonnées GPS: 43.304, 5.378

N° 3 – JUIN 2013

Réunions du groupe tous les 1^{er} lundis du mois à Gardanne – 6, place de la Liberté (proche mairie) à 20 h

paysgardannais@eelv.fr

Tel 09 50 26 19 79

Journées d'été
des écologistes



INSCRIPTIONS OUVERTES